

DECLARATION DE PIÉGEAGE

Je soussigné (nom, prénom)

adresse :

☐ PROPRIETAIRE

☐ FERMIER

☐ GARDE PARTICULIER

☐ PRESIDENT d'ACCA, de SOCIETE de CHASSE COMMUNALE ou PRIVEE

☒ Piégeur agréé

Déclare, pour réguler les prédateurs figurant sur la liste départementale des espèces classées nuisibles en vigueur et conformément à l'arrêté ministériel du 23 mai 1984 modifié.

☒ PIEGER

☐ FAIRE PIEGER

Motifs de la régulation :

Regular le nuisible pour les dégâts causés aux cultures ou autos

Les pièges seront tendus sur la commune de :

Dans les zones suivantes :

Par Mr (Nom et Prénom du piégeur si ce n'est pas le déclarant) :

Piégeur agréé sous le N°d'agrément :

Les pièges utilisés appartiendront à (aux) catégorie(s) suivante(s) :

☒ cat. 1

☐ cat. 2

☐ cat. 3

☒ cat. 4

☐ cat. 5

☐ cat. 6

Boîtes à fauves,
Cages à pies ou à
corvidés

Pièges conibear,
à œuf, à appâts,
livre de messe

Collets à arrêtoir

Autorisation
individuelle

Pièges à lacets,
beslile, Goldwin
Billard

Pièges rustiques
ou assomoirs

Autorisation
individuelle

Pièges tuant par
noyade (bidon à
ragondin)

Cette déclaration couvre la période du

Fait à

Signature du déclarant :

Visa du Maire de la Commune :



Déclaration à adresser à la mairie pour visa, celle-ci devant (arrêté du 23 mai 1984-Article 11) :

- En conserver un exemplaire pour affichage
- En remettre un exemplaire au déclarant (et au piégeur si ce n'est pas le déclarant)
- En diffuser un auprès de la préfecture (ou DDAF)
- En diffuser un auprès de la fédération départementale des chasseurs.